



ACSL CrégýRando

(www.cregyrando.com)

Association régie par la loi de 1901, affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre sous le n° d'affiliation: FFRP 003025



DEMANDE D'ADHESION 2023/2024 1ère inscription renouvellement

Nom: Prénom:
Date de naissance: @ mail:
Adresse: Ville: Code postal
Téléphone Fixe: Portable:

MONTANT DE LA COTISATION : 34 € + Abonnement RandoPassion 4 magazines (facultatif) : 10 € = €

Concernant l'envoi des programmes et courriers je choisis :

- L'envoi par mail à l'adresse indiquée ci-dessus: (gratuit) ou 0 €
- La remise sur le parking au départ des randonnées (gratuit) ou 0 €
- L'envoi de programmes et courriers au domicile (*payant*) 3 €

Soit un total de :€

Paiement par chèque (à établir à l'ordre de ACSL Randonnée Pédestre)
ou

Attention changement de domiciliation bancaire

Vir Bancaire Crédit Agricole ACSL CREGY RANDO BIC :AGRIFRPP887 IBAN : FR76 1870 6000 0097 5623 5300 770

- Je refuse la publication de mon image sur le site internet de CrégýRando
- J'ai noté que la loi n°84-610 du 16/07/1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents
- Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, je peux adhérer à une assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels
- Je prends connaissance des nouvelles règles simplifiées pour le certificat médical (Voir conditions au dos).....
- Je m'engage par ailleurs à être convenablement équipé(e) (chaussures, tenue adaptée à la randonnée), faute de quoi les animateurs pourraient être amenés à devoir refuser ma participation lors des sorties.....
- Je m'engage à respecter la charte du randonneur (jointe en fichier annexe). Toutefois, CrégýRando regrette de ne pouvoir accepter nos amis les chiens lors des sorties
- Mon adhésion à l'ACSL Randonnée Pédestre ne prendra effet qu'après paiement de ma cotisation annuelle. Celle-ci sera valable de la date d'émission jusqu'au 31 décembre 2024.
- L'inscription à Crégý Rando pour les licenciés FFRP IRA d'un autre club est soumise à une contribution de 10 euros et à la délivrance de la licence 2023/2024 de l'autre club.
- Le programme des randonnées peut être modifié en fonction d'impératif tel que la sécurité, vous trouverez sur le site internet <http://www.cregyrando.com> les dernières informations et le programme à jour. Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à contacter La Présidente ou un membre du Bureau.

Merci de cocher ou non les cases représentées par ce symbole

Michelle SAVOYE, Présidente
15 Rue Guillaume Apollinaire
77124 Crégý Les Meaux
Tél. 06 62 73 91 96
miichelle.savoye@gmail.com

Alain LEGUAY Secrétaire
18, Rue du Coteau
77124 Chauconin-Neufmontiers
Tél. 06 33 98 95 06
alain.leguay77124@gmail.com

Martine DESCAMPS, Trésorière
40 Rue des Peupliers
77124 Villenoy
Tél 06 10 66 60 49
descampsmartine@sfr.fr

Date :

Signature :

Tournez la page S.V.P.

REGLES SIMPLIFIEES CONCERNANT LE CERTIFICAT MEDICAL

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée :

- **1ère inscription au club** : Un certificat médical d’Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de **moins de six mois est obligatoire** pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.
- **Renouvellement annuel de la licence** : le pratiquant doit attester avoir rempli [l’auto-questionnaire personnel de santé](#) fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) **mais le certificat médical n’est plus exigé**. Cet [auto-questionnaire](#) est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

ATTESTATION A COMPLETER (UNIQUEMENT POUR LES RENOUELEMENTS)

Je soussigné (e).....

Demeurant.....

.....
Membre du club CREGYRANDO

certifie sur l'honneur avoir répondu : (cocher la case correspondante à votre cas)

NON à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé « QS Sport » .

OUI à l'une des questions de l'auto-questionnaire de santé « QS Sport ». Dans ces conditions, il est fortement conseillé de consulter un médecin mais le certificat médical ne sera pas exigé.

Fait à

le.....

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé »